

## REGLEMENT INTERNE



En cas de paiement par chèques vacances, si ceux-ci ne sont pas en votre possession au moment de l'inscription, ou paiement par votre C.E., nous vous demandons un chèque de caution équivalent au montant global des semaines réservées. Il vous sera rendu en échange du paiement définitif.

## ANNULATION

1. Toute annulation survenant entre la date d'inscription et les deux semaines avant la date effective de la (des) semaine(s) réservée(s) engendrera une retenue de 50 % des sommes engagées à titre de compensation.
2. Toute annulation, survenant moins de deux semaines avant le début de la (des) semaine(s) réservée(s), ne pourra donner lieu à un remboursement.

*Pour des aides de financements, renseignez-vous auprès des services sociaux de votre commune (CCAS)*



# ALSH

## INTERCOMMUNAL

Organisé par la MJC de Barembach, en partenariat avec les communes de BAREMBACH - SCHIRMECK - LA BROQUE  
*Association agréée par le ministère de la Jeunesse*

## OUVERT À TOUS



## 40 ANS DE LA MJC

# HALLOWEEN MAGIQUE

Du 23 octobre  
au 3 novembre 2023

MAISON DES JEUNES  
ET DE LA CULTURE  
Route de Steinbach,  
67130 BAREMBACH  
03.88.97.86.73  
[www.mjc-barembach.com](http://www.mjc-barembach.com)



**DU 23/10/23 AU 03/11/23**  
**ACCUEIL COLLECTIF ET ÉDUCATIF DE MINEURS**

**Le Centre et ses finalités**

Le centre aéré est avant tout un lieu de vacances pour les enfants à partir de 6 ans révolus jusqu'à 16 ans révolus. Ils y viennent pour s'amuser, se faire plaisir, s'évader et se détendre. Venir au centre ne doit pas représenter pour eux une contrainte. Il leur sera laissé la possibilité de choisir leur activité parmi celles proposées par les animateurs (activités de plein air, sportives, culturelles, mini-séjour...). Ils découvriront le milieu qui nous entoure, notre Vallée est si riche en découvertes qu'il serait dommage de s'en priver !

**ATTENTION ! Places limitées (51 enfants, 14 ados), il faut donc s'inscrire très rapidement !!!**

**Les horaires 6-16 ans**

- Accueil – café : 7h 45 à 9h 00
- Pause déjeuner : entre 11h 45 et 13h 45
- Fin de journée : 17h 30



**Les repas**

Ils seront pris dans une salle adaptée et fournis par un traiteur. L'inscription aux repas, tout comme aux animations se fera uniquement à la semaine. Des repas exceptionnels ne seront possibles qu'en cas de contraintes liées à notre programme d'activités

**Les organisateurs**

Les organisateurs sont principalement les communes de BAREMBACH, LA BROQUE et de SCHIRMECK avec le soutien de la Communauté des Communes Haute Bruche, épaulées par l'expérience associative de la Maison des Jeunes et de la Culture de BAREMBACH.  
**Cependant, l'accès à cet accueil n'est pas réservé aux enfants de ces communes.**

**RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DES ANIMATEURS :**

 **MJC : 03.88.97.86.73**  
 **section.jeunes.mjc67@gmail.com**  
 **Secteur jeunes MJC Barembach**  
**www.mjc-barembach.com**  
**MJC de Barembach - route de Steinbach**  
**67130 Barembach**

**COMMENT S'INSCRIRE ?**

**Samedis 30 septembre et 7 octobre 2023 de 10h à 16h**  
**à la Maison des Loisirs de Barembach, Route de Steinbach 67130 Barembach**

Nombre de places limité – Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée

**2 tarifs (oblig. CAF) :**

- Revenu net annuel familial imposable < 30000 euros (tarif A)
- Revenu net annuel familial imposable > 30000 euros (tarif B)

**INSCRIPTIONS ENFANTS 6/11 ANS (nés après 2011):**

Forfait semaine repas : 40 € (A) ou 45 € (B) / semaine / enfant \*

Temps d'animation : 40 € (A) ou 45 € (B) / semaine / enfant

*animation + goûter de 16h*

*\*Tarif dégressif suivant le nombre d'enfants  
dans une même famille*

**INSCRIPTIONS ADOS 12/16 ANS (nés entre 2007 et 2011) :**

Forfait animation et repas : 90 € (A) ou 100 € (B) / semaine / ado (repas obligatoires)

*Le tarif dégressif ne s'applique pas sur le forfait  
ado sauf si 2 ados même famille*

Réduction sur la partie repas en semaine 44 (1 jour férié)

**Dossier complet et Règlement obligatoires à l'inscription**  
**Paiement par chèque vivement souhaité**

**Munissez –vous obligatoirement de votre :**

- N° de CAF ou MSA
- N° d'assurance de responsabilité civile (couverture hors temps scolaire)
- Carnet de santé et de vaccination (ou photocopie)
- Copie du Dernier avis d'imposition du foyer (sans ce document, application du tarif B)

**Les organisateurs prendront en compte l'inscription de votre enfant, uniquement lorsque seront établis :**

- La fiche sanitaire
- la fiche d'inscription
- le règlement

